



Légende :
Éléments paysagers participant au maintien de la Trame Verte / Trame Bleue
et repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

- Haies à préserver (source : ARCH 2013, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et marais d'Opale)
- Haies à préserver (source : ARCH 2013, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et marais d'Opale)
- Haies à préserver (source : ARCH 2013, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et marais d'Opale)

OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS, MENÉS PAR LA CCPL AVEC LE SMAGEAA

- Bassin enherbé
- Fossé
- Haie

OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS, MENÉS PAR LA CCPL AVEC LE SYMVAHEM ET IFAF d'Alques

- Bassin enherbé
- Fossé
- Haie

Éléments de patrimoine bâti repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :


- Patrimoine civil, commémoratif, ingénierie et militaire
- Patrimoine domestique
- Patrimoine économique
- Patrimoine religieux

Application de la Trame Verte / Trame Bleue (à titre informatif) :

- Coeurs de biodiversité
- Corridors

- Coeurs de biodiversité
- Corridors

- Fond cadastral
- Communes
- Eglise
- Bâtiment
- Parcelles cadastrales
- Cimetière
- Champ de manège
- Bâtiments agricoles récents
- Site



WAVRANS-SUR-L'AA

Plouy

OUVE-WIRQUIN

Cucheval

Blanc Pignon

Assinghem

Wirquin

Bouriffet

Requebreucq

Remilly

REMILLY-WIRQUIN

Crehen

CLETY

Clety d'Aval

Bientques

Le Cornet

PIHE

Herbelles